

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Présents : BARBUT René, BOUDACHE Zina, BRIOUDES Georges, CAELLES Joris, CHALMETON Francis, CHAPON Christian, CHASTAGNOL Emma, CHAVIGNEAU Marie-Bérangère, DELPUECH Jean-Claude, DESIERES Christel, DUFFAUD Jean-Claude, GOURET Coralie, GUILHOT Véronique, JULIAN Damien, MATHIS Christine, MISTRAL Jean-François, NAAMAR Elisabeth, NAAMAR Abdelaziz, ROLDO Marjorie, SCWARTZ Liliane, VACHER Cyril, VACHER Jean-Serge

Pouvoir : BORDJI Djamel à NAAMAR Abdelaziz

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et, constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Il demande au préalable de valider et voter les comptes et le budget en 1ères délibérations afin de libérer au plus tôt Mme Clarisse DONES, Secrétaire Générale.

Christine MATHIS sera la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 Février 2021

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n° 012/2021 : Validation et Vote des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2020 de la Commune et du Lotissement :

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente les résultats des comptes de gestion 2020

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	227 715,27	2 202 537,68	2 430 252,95
DEPENSES	698 032,80	1 751 197,05	2 449 231,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT		451 340,63	
DEFICIT	470 317,53		18 976,90

Le budget de la Commune montre un excédent de 451 340,63€ pour l'année 2020 en section de fonctionnement.

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice toutes sections confondues au 31/12/2020 : +812 528.03€.

En ce qui concerne le budget Lotissement, aucune écriture comptable.

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice toutes sections confondues au 31/12/2020 : -215 281.91€.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Dans un second temps, Monsieur BARBUT fait lecture des comptes administratifs de la Commune de l'exercice écoulé. Les montants des Dépenses et des Recettes de chaque section sont identiques à ceux des comptes de gestion, soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : un résultat excédentaire de	451 340,63€
Recettes :	2 202 537,68€
Dépenses :	1 751 197,07€
SECTION D'INVESTISSEMENT : un résultat déficitaire de	470 317,53€
Recettes :	227 715,27€
Dépenses :	698 032,80€
Résultat de l'exercice 2020 toutes sections confondues :	- 18 976,90€

Comme convenu règlementairement, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

Vote : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à la majorité

Monsieur le Maire réintègre la salle.
Madame DONES quitte la séance, remerciée par l'assemblée délibérante.

Délibération n° 013/2021 : Vote du BP 2021 de la Commune et du Budget annexe Lotissement - Affectation du résultat 2020 :

BUDGET Communal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total Dépenses 2 330 107,93€

Total Recettes 2 961 969,92€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total Dépenses 822 318,29€

Total reste à réaliser 65 412,53€

Report N-1//Compte 001 cumulé négatif 304 980,89€

Total général 1 192 711,71€

Total Recettes 950 567,71€

Total reste à réaliser 242 144,00€

Total général 1 192 711,71€

BUDGET Lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 187 946,63€

Déficit reporté de F 27 335,28€

Total Dépenses 215 281,91€

Total Recettes 215 281,91€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total Dépenses	215 281.91€
Report N-1//Compte 001 cumulé négatif	187 946.63€
Total général	403 228.54€
Total Recettes	403 228.54€

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Certificat Administratif n°001/2021 : Présentation Certificat Administratif du choix du Cabinet d'Etude Dossier Falaise (mapa maîtrise d'ouvrage et suivi des travaux géotechniques) :

Cf Délibération n° 007/2020 du Conseil Municipal du 12 Juin 2020.
Suite à l'appel d'offres, 3 cabinets d'études ont déposé leur candidature :
Géolib pour un devis de 30 333€
Géotech pour un devis de 11 000€
Hydrogéotechnique pour un devis de 10 600€
50% = maîtrise technique
50% = prix

La candidature de Hydrogéotechnique a été retenue, envoi d'un courrier aux autres cabinets d'études afin de leur expliquer pourquoi elles n'ont pas été retenues.
Hydrogéotechnique est en charge de trouver un maître d'oeuvre qui va désigner les entreprises qui réaliseront le travail par le biais d'une commission d'appel d'offres.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 014/2021 : Vote des taux 2021 :

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.
Pour rappel, taux relatifs aux impôts locaux :
- Taxe Habitation 12,59%
- Taxe Foncier Bâti 19,90% + 24.65% taux départemental réaffecté à la commune soit ; 44.55%
- Taxe Foncier non Bâti 48,96%

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 015/2021 : Dotations aux amortissements 2021 :

- Concernant les dépenses relatives à des travaux du SIVU dont la base de calcul est de 8984,00€ sur une période de 15 ans, soit 598,00€ par an depuis 2013, pour solde en 2021 : 2328.06€ au compte 2804183.
- Concernant les frais d'enfouissement soit un total de 23 066.82€ au compte 2804172 pour 2021

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 016/2021 : Subvention au CCAS :

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 26 000€ selon l'article 657362

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 017/2021 : Subvention au Monde Associatif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer diverses subventions pour un montant global de 52 000€ à imputer sur l'article 6574 chapitre 65 Dépenses Section de Fonctionnement

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 018/2021 : Convention annuelle avec l'Association "Les Jardins du Galeizon" :

Association de réinsertion qui entretient les espaces verts sur le domaine communal.

Contribution financière de la Commune :

- 3 500€ sous forme de prestations
- 2 000€ sous forme de subventions

Cette convention est conclue pour un an reconductible

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 019/2021 : Réflexion concernant la révision des loyers des logements communaux :

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0,92%, taux légal en vigueur selon la variation de l'indice INSEE.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 020/2021 : Réflexion concernant la révision des prix des concessions aux cimetières communaux :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les prix.
Besoin d'agrandir le Columbarium.

Prix du terrain au m² :

Concession simple soit 2.70m²

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - Concession simple (30 ans) | 32,95€ le m ² |
| - Concession simple (50ans) | 52.75€ le m ² |
| - Concession simple (perpétuelle) | 131.89€ le m ² |

Concession double soit 4.60m²

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - Concession double (30 ans) | 52,00€ le m ² |
| - Concession double (50ans) | 62.02€ le m ² |
| - Concession double (perpétuelle) | 156.90€ le m ² |

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 021/2021 : Révision du Règlement Intérieur :

Cette délibération concerne la Commission d'Appel d'Offres, les titulaires ont été choisis en début de mandat en rapport du résultat des élections municipales à la proportionnelle.
Pour les communes de moins de 3 500 habitants, est Président de droit le Maire, sont élus 3 titulaires et 3 suppléants.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 022/2021 : Dossier acquisition foncière Mas Souverain, pour complétude mise en paiement au prorata temporis taxes foncières :

L'ancien propriétaire demande à la Commune de payer au prorata la taxe foncière du bien acquis. Une délibération doit être prise pour la mise en paiement auprès du notaire.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 023/2021 : Rénovation énergétique des logements communaux. Programme de travaux à prévoir sur plusieurs exercices. Financements DSIL 2022, fonds européens, subventions régionales :

Cette rénovation concerne l'Ecole, les anciens logements d'instituteurs du Chef-Lieu, de L'Habitarelle, de L'Impostaire, de La Favède et de la Poste.

Coût : 220 000€ - Subventions à hauteur de 60 à 80%

Avis favorable

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Mr DELPUECH : demande une indemnité de déplacement lors des élections sénatoriales en Septembre 2020

Mr BRIOUDES : refus pour une indemnité

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23h20.

Le présent Compte Rendu sera soumis pour approbation à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon
Le 27 Avril 2021

Visa de Monsieur le Maire,
Georges BRIOUDES